

Paris, le 27 janvier 2014

/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

L'AMF appelle tous les partenaires de la filière à se mobiliser pour augmenter les performances de collecte et de tri des déchets.

L'AMF a pris connaissance du rapport de la Cour des comptes sur la gestion d'Eco-Emballages qui lui a été communiqué par les services du Ministère de l'écologie. Elle note avec satisfaction que les magistrats ont signalé l'efficacité du modèle français de collecte et de recyclage des déchets d'emballages.

L'AMF est très attachée à ce modèle, qu'elle a contribué à créer et qu'elle défend depuis 20 ans. Fondé sur un partenariat solide entre les acteurs de la filière, il a permis de collecter et de recycler 67 % des emballages mis sur le marché, performance des plus honorables.

Mais l'AMF est également préoccupée en constatant la stagnation des performances de collecte. Certes, l'objectif de 75 % est très ambitieux mais, depuis 2 ans, les performances ne progressent plus aussi vite que dans les années passées. Les derniers pourcentages pour atteindre l'objectif fixé étant les plus difficiles à conquérir, il est temps de rechercher et d'analyser toutes les marges de manœuvre pour augmenter les performances.

Le rapport de la Cour des comptes souligne une réalité souvent rappelée par l'AMF : la disparité des situations des collectivités se traduit par une grande diversité des performances. Les collectivités dont les performances de collecte sont en-dessous de la moyenne sont confrontées à des contraintes fortes¹ qui plafonnent leurs performances et qui ne pourront être levées qu'en mettant en œuvre des moyens adaptés. Il n'est pas envisageable de les laisser seules face à leurs difficultés.

Les résultats des enquêtes montrent que les Français sont particulièrement concernés par la politique de tri et de recyclage des déchets et ont des attentes fortes à l'égard de leur maire dans ce domaine. L'AMF favorisera donc les échanges de bonnes pratiques entre collectivités en la matière et appelle tous les acteurs du dispositif « emballages » à aider les collectivités à dépasser le « plafond de verre » qui limite leurs performances.

Contacts Presse :
Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59
marie-helene.galin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tél. 01 44 18 51 91
thomas.oberle@amf.asso.fr

¹ Par exemple : manque de place et difficultés sociales en zone urbaine dense, dispersion de la population en zone rurale, contraintes d'urbanisme en centre-ville historique, exigüité des habitations qui doit être compensée par une augmentation des fréquences de collecte, sites isolés (îles ou zone de montagne).